

# Compte rendu de L'assemblée générale du 25 novembre 2006 à Lyon.

**Maison de la parentalité de la Croix Rousse**  
6, bis rue Jean Julien

Début de l'assemblée à 9heures.

On compte 32 participants, dont 26 sont adhérents de l'association. (Nous avons reçu 5 pouvoirs)

La présidente de l'association la *cause des parents*, Madame Agnès Lepin nous accueille, ainsi que la secrétaire Madame Geneviève Clifford, elles assistent aux débats.

## Lecture des bilans

La séance commence par la lecture du bilan moral de Florence Helary, puis la présentation du bilan financier par Isabelle Bar et du bilan d'activité par Madeleine Moyroud .

Les trois bilans sont approuvés à l'unanimité. Ces bilans seront publiés dans la revue de l'ANSFL.

## Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé à 50 euros, il est approuvé à l'unanimité.

## Statuts de l'association

La modification des statuts de l'association est votée à la majorité des voix avec trois abstentions pour l'article 10 : la discussion concerne la phrase : « *ne peuvent faire partie du CA que les membres attestant ne pas appartenir à une secte (cf liste fournie par le ministère de l'intérieur)* »

Deux articles sont ajoutés : Article 16 : Représentation de l'ANSFL auprès des institutions locales avec la désignation de délégués(ées) locaux par le CA.

Article 17 : Possibilité pour l'ANSFL de se porter partie civile.

## Assurances

Jacqueline Lavillonnière poursuit son travail auprès de la SHAM, mutuelle d'assurances.

Cette année, nous sommes 2800 sages-femmes libérales pour 15000 salariées, il est envisagé de constituer un listing des sages- femmes libérales exerçant en France.

## Communication

Il est nécessaire d'améliorer les actions de communication avec les médias les associations et les professionnels de santé.

L'une d'entre nous est chargée de la relation avec l'association : femme/sage-femme, une plaquette de présentation nous a été remise.

## Bonnes volontés

Lors de l'AG une liste d'adhérents(es) désirant contribuer de façon plus active et ponctuelle au travail de l'ANSFL est élaborée

## Délégués (ées) locaux ANSFL (Voir les nouveaux statuts)

Les délégués (ées) seront en contact avec le CA de l'ANSFL, les décisions seront adoptées après une réflexion commune du CA et des délégués (ées).

Les sages-femmes lyonnaises nous font part de l'existence de leur association locale. Cécile Lebécel est représentante locale pour les libérales de sa région, elles seront représentées auprès des institutions publiques grâce à l'association, notamment pour le travail en réseau.

### **Siège social**

Le siège social de l'association est transféré chez Isabelle Bar : 56, rue de Paris à Châteaubourg 35220.

### **Election du nouveau conseil d'administration :**

Démissionnaires : Florence Héлары, Chantal Birman, Laurence Platel.

Candidates : Chantal Birman, Laurence Platel, Michèle Maingues.

Les candidates se présentent et nous exposent leurs motivations.

Toutes les candidates sont élues à l'unanimité à bulletin secret.

Composition du nouveau CA :

9 membres : Isabelle Bar, Chantal Birman, Jacqueline Lavillonnière, Cécile Lebécel, Michèle Maingues, Madeleine Moyroud, Laurence Platel, Sylvaine Suire, Maïtie Trelaün.

Le CA s'est retiré pour voter et élire le nouveau bureau.

**Composition du nouveau Bureau :** Présidente : Laurence Platel.

Vice présidente : Maïtie Trelaün.

Trésorière : Isabelle Bar.

Secrétaire : Madeleine Moyroud .

A 12h30 la séance est levée, nous nous réunissons autour d'un repas sympathique et confraternel.

L'AG reprend dès 14 heures avec l'ouverture des débats :

### **Activité libérale et pratique des accouchements**

Madame Lucette Visée Maton ouvre la discussion, elle nous conte son parcours et son activité dans la maison de naissances qu'elle a créé, son discours nous captive et nous émeut.

Maïtie trelaün continue en parlant des plateaux techniques, elle nous fait part de son expérience.

Isabelle Bar fait partager sa pratique de l'accouchement à domicile.

Aurélie Leroy clôt l'exposé, elle parle de son parcours depuis son diplôme et son choix de pratiquer l'accouchement à domicile avec deux autres jeunes collègues.

Vers 18 heures l'assemblée générale arrive à sa fin avec de nouvelles adhésions !

L'Ordre du jour étant épuisé, nous partageons le pot de l'amitié avant de nous séparer.

La secrétaire Madeleine MOYROUD